

Mise en garde

Septembre 2014

Usage détourné des médicaments renfermant du dextrométhorphan, en particulier chez les adolescents et jeunes adultes

Information destinée aux médecins généraliste et pédiatres

Madame, Monsieur, Cher confrère,

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) souhaite vous alerter à nouveau sur l'usage détourné des médicaments renfermant du dextrométhorphan, en particulier chez les adolescents et jeunes adultes, et vous informer sur les modifications apportées aux conditions d'utilisation de ces médicaments.

Le dextrométhorphan (DXM) est un dérivé morphinique antitussif d'action centrale indiqué chez l'enfant et l'adulte dans le traitement de courte durée des toux sèches et des toux d'irritation. Commercialisé dans de nombreuses spécialités, il se présente sous différents formes : sirop, comprimé, gélule, capsule, pastille et sachet-dose.

Délivrés avec ou sans ordonnance, ces médicaments peuvent être utilisés par des adolescents, jeunes adultes ou polytoxicomanes à des fins « récréatives » ou de « défonce ».

En raison des similarités pharmacologiques du dextrométhorphan avec la kétamine¹ pour ses effets hallucinogènes, et au vu de l'augmentation des signalements d'usage détourné des médicaments en contenant, une enquête officielle d'addictovigilance a été ouverte par l'ANSM en 2011. La jeunesse de ses usagers (21,4 ans en moyenne pour les sujets déclarés entre 2009 et 2013) et les effets hallucinogènes du dextrométhorphan en font une substance potentielle d'initiation à la toxicomanie. Un nombre croissant de pharmaciens signalent des demandes récurrentes de dextrométhorphan par des adolescents, le plus souvent sous forme de comprimés ou de capsules (Tuxium® notamment). Cette tendance est également observée depuis quelques années aux Etats-Unis et dans plusieurs pays européens. Dans quelques cas, cependant assez rares, l'usage abusif et détourné de ce médicament a conduit à une hospitalisation.

Recommandations aux professionnels de santé

Compte-tenu des risques graves encourus en cas de surdosage des spécialités contenant du dextrométhorphan mais aussi de leur facilité d'accès, l'ANSM vous demande d'être particulièrement vigilants face à toute demande de prescription de dextrométhorphan qui vous semblerait suspecte et en particulier émanant de jeunes adultes ou d'adolescents. Aussi, avant de prescrire, vérifiez qu'il n'y a pas d'antécédents d'abus, de dépendance ou de comportement qui pourrait supposer un usage détourné. En cas de doute, conseillez un autre antitussif.

Déclaration des cas d'abus

Nous vous rappelons que vous devez déclarer tout cas d'abus ou de pharmacodépendance dont vous avez connaissance au centre d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance (CEIP) dont vous dépendez. Pour plus d'information, consulter la rubrique « Déclarer un effet indésirable » sur le site Internet de l'ANSM : <http://ansm.sante.fr>

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Cher confrère, en l'expression de mes salutations distinguées.



Dominique MARTIN
Directeur général de l'ANSM

¹ En tant que matière première, la kétamine est inscrite sur la liste des stupéfiants par l'arrêté du 8 août 1997.

Spécialités commercialisées concernées par cette information

ATUXANE®, sirop
CLARIX TOUX SECHE DEXTROMETHORPHANE 15 mg/5 ml ADULTES SANS SUCRE®, solution buvable en sachet édulcorée à la saccharine sodique
CLARIX TOUX SECHE DEXTROMETHORPHANE MEPYRAMINE ADULTES®, sirop
DEXTROCIDINE® 0,3%, sirop
DEXTUSSIL® 0,2%, sirop
DEXTUSSIL® 30 mg/15 ml, sirop en récipient unidose
DRILL TOUX SÈCHE® 15 mg/5 ml ADULTES SANS SUCRE sirop édulcoré au maltitol liquide
DRILL TOUX SÈCHE® SANS SUCRE 5 mg/5 ml ENFANTS, sirop édulcoré au maltitol liquide
ERGIX 20 mg TOUX SÈCHE®, gélule
ERGIX ADULTES TOUX SÈCHE®, sirop
ERGIX ENFANTS TOUX SECHE, sirop
EUPHONYLL TOUX SECHE DEXTROMETORPHANE 15 mg/5 ml ADULTES SANS SUCRE, sirop édulcoré à la saccharine sodique et au sorbitol
HUMEX ADULTES TOUX SECHE DEXTROMETHORPHANE SANS SUCRE 15 mg/5 ml, solution buvable en sachet édulcorée à la saccharine sodique
HUMEX ENFANTS TOUX SECHE DEXTROMETHORPHANE, sirop
HUMEX ENFANTS TOUX SECHE DEXTROMETHORPHANE, sirop
NODEX® ADULTES, sirop en récipient unidose
PULMODEXANE 30 mg, comprimé pelliculé
PULMODEXANE 300 mg/100 ml SANS SUCRE, solution buvable édulcorée au maltitol liquide et à la saccharine sodique
TUSSIDANE® 1,5 mg/ml, sirop
TUSSIDANE 1,5 mg/ml SANS SUCRE, solution buvable édulcorée au maltitol liquide et à la saccharine sodique
TUSSIDANE 30 mg, comprimé pelliculé sécable
TUXIUM® 30 mg, capsule
VICKS 0,133 % ADULTES TOUX SECHE MIEL, sirop
VICKS TOUX SECHE DEXTROMETHORPHANE 7,33 mg ADULTES MIEL, pastille

Modifications prévues pour le RCP (Résumé des Caractéristiques du Produit) des AMM (Autorisations de Mise sur le Marché) des spécialités concernées

- **4.4 Mises en garde spéciales et précautions d'emploi**

Le dextrométhorphanne peut entraîner des hallucinations à des doses suprathérapeutiques. Des cas d'abus à des fins récréatives et hallucinogènes, parfois en association avec l'alcool ont été rapportés. La prudence est particulièrement recommandée chez les adolescents et les jeunes adultes ainsi que chez les patients présentant des antécédents d'abus de médicaments ou de substances psychoactives. La survenue chez ces patients de signes ou symptômes évoquant un usage abusif ou détourné de dextrométhorphanne doit faire l'objet d'une surveillance attentive.

- **4.8 Effets indésirables**

Des cas d'abus à des fins récréatives et hallucinogènes ont été rapportés, notamment chez des adolescents et des jeunes adultes ainsi que chez les patients présentant des antécédents d'abus de médicaments ou de substances psychoactives (cf. rubrique 4.4).

- **5.1. Propriétés pharmacodynamiques**

Classe pharmacothérapeutique : ANTITUSSIFS, SAUF ASSOCIATIONS AUX EXPECTORANTS, ALCALOÏDES DE L'OPIUM ET DERIVES, Code ATC : R05DA09

Dérivé morphinique antitussif d'action centrale. Aux doses thérapeutiques, il n'entraîne pas de dépression des centres respiratoires ; en revanche, il peut entraîner tolérance, abus et dépendance.

Pour plus d'informations consultez le répertoire des médicaments sur le site de l'ANSM :
www.ansm.sante.fr/Services/Repertoire-des-medicaments